



Menace sur les voitures-écoles à louer

C'est l'une des révélations de 2009. La voiture à double commande, qui permet d'apprendre à conduire avec un proche sans passer par l'auto-école, fait un tabac en Ile-de-France. Mais l'Etat va s'en mêler.

Véronique Beaugrand et Benoît Hasse | 27.12.2009, 07h00



La société Self Conduite, loueur de véhicules à double commande, a ouvert sa première agence au début de l'année à Montigny-le-Bretonneux (Yvelines). Elle en compte désormais douze en Ile-de-France. Et elle devrait en ouvrir une treizième à Sartrouville. Apparues cette année, les agences de location de voitures écoles, qui permettent de se perfectionner en conduite sans passer exclusivement par l'auto-école, ont un succès fou. Les perspectives seraient même encore meilleures s'il n'y avait ce décret paru le 18 décembre, qui menace d'enrayer leur expansion.

« Si un arrêté rend obligatoire la formation des accompagnateurs, nous risquons de perdre 90 % de notre clientèle »

A l'avenir, les accompagnateurs pourraient en effet être contraints de suivre une formation avant de pouvoir transmettre leur expérience. Un arrêté doit être pris en ce sens dans le courant du premier trimestre. De quoi dissuader les plus convaincus ?

« Aujourd'hui, il y a une énorme demande, car les auto-écoles sont surchargées. Dans certaines, il faut attendre six mois pour se réinscrire après un échec, explique Guillaume Jamet, gérant de la société Self Conduite. Et puis, la question économique intervient aussi. Un permis de conduire revient en moyenne à 1 500 € sans compter les heures supplémentaires tarifées entre 40 € et 50 €. Nous proposons une alternative à moindre coût : 150 € les dix heures de conduite. »

« On ne remplace pas les autoécoles. On les complète, précise Julien Laziou, gérant de la société Permis malin, qui compte déjà douze agences en banlieue et une agence porte de Charenton (Paris XIIe). Nous ne louons nos voitures qu'à des candidats qui ont au moins vingt heures de cours. » Le jeune chef d'entreprise, qui ouvrira sa deuxième agence parisienne en janvier dans le XV^e, ne redoute pas une éventuelle réforme du permis. « Au contraire. Elle vise à favoriser l'apprentissage en conduite accompagnée (*NDLR : qui produit de meilleurs conducteurs*). C'est très bien pour nous. Les accompagnateurs sont plus à l'aise dans une voiture à double commande que dans leur propre voiture. On va avoir encore plus de clients. »

Certains de ses collègues sont moins optimistes. « Si un arrêté rend obligatoire la formation des accompagnateurs, nous risquons de perdre 90 % de notre clientèle, estime le gérant de Self Conduite. », s'inquiète-t-il avant d'ajouter : « Ce serait une grande injustice. L'un de nos objectifs est aussi de permettre à des gens qui n'en ont pas les moyens d'accéder à cette formation. Avoir ce fameux papier rose est important le travail, la vie sociale... » A la Sécurité routière, on rétorque simplement que « le maniement de ces véhicules à double commande ne s'improvise pas et nécessite une formation ».

Le Parisien

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2008